

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE N° 014 /UK/P/VP/SG/19

portant nomination du Coordonnateur de l'école doctorale de l'Université de Kara

Le Président de l'Université de Kara, Président du Conseil de l'Université,

Vu la loi N°97-14 du 10 septembre 1997 portant statuts des Universités du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifiée ;

Vu le Décret N° 1999-011/PR du 21 janvier 1999 portant création de l'Université de Kara ;

Vu les décrets N°s 2003-280/PR du 03 décembre 2003, 2007-128/PR du 17 octobre 2007 et 2015-079/PR du 28 octobre 2015 portant création de Facultés à l'Université de Kara ;

Vu le Décret N°2016-030/PR du 11 mars 2016 portant nomination du Président de l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté N°038/MESR/CAB/2009 du 17 août 2009 portant obligation de service pour le personnel enseignant des Universités du Togo ;

Vu l'arrêté N°060/2017/MESR du 27 juin 2017 portant création de l'Institut Supérieur des Métiers de l'Agriculture (ISMA) à l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté N°056A/UK/P/VP/SG/17 du 27 décembre 2017 portant création du cadre des études doctorales à l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté N°058/UK/P/VP/SG/17 du 27 décembre 2017 portant organisation des études doctorales à l'Université de Kara ;

Vu le Plan stratégique Décennal de Développement de l'Université de Kara du mois de décembre 2013 ;

Vu la Déclaration de Politique Qualité du Président de l'Université de Kara en date du 25 avril 2016 ;

Considérant les nécessités de service,

ARRETE :**Article 1^{er} :** Monsieur KANTCHOA Laré, n° mle 080257-K, Maître de Conférences au Département de Linguistique, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kara, est nommé coordonnateur de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire de l'Université de Kara (EDP-UK). L'intéressé a rang de Directeur.**Article 2 :** Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté.**Article 3 :** Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.


UNIVERSITE DE KARA
LE PRESIDENT
19 MARS 2019
Professeur Komla SANDA

AMPLIATIONS

MESR (CR) :	01
Pdce/UK:	02
SG/UK:	02
AC-SFO/UK:	01
Décanats/Directions:	15
Autres services :	01
Archives	01
Intéressé:	01